

MOT DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

J. Michel Doyon, Ph. D.
Lieutenant-gouverneur du Québec

J'ai le plaisir de vous accueillir à ce colloque voulant souligner certains anniversaires. Comme l'ont souligné monsieur le secrétaire général de l'UQÀM de même que le doyen de la Faculté de science politique et de droit de cette université, des anniversaires de grande importance.

Ce colloque qui a été intitulé cinquante ans d'inclusion citoyenne veut d'abord souligner l'adoption en 1969 de deux lois des plus importantes, soit la *Loi de 1968-69 modifiant le droit pénal* et la *Loi sur les langues officielles*. Nous avons toutefois cru important, dans les circonstances, d'y ajouter deux autres anniversaires, l'un marquant le cinquantième anniversaire de fondation de l'Université du Québec et de ses constituantes, dont l'UQÀM, de même que le cinquantième anniversaire de la loi québécoise accordant le droit de vote aux Premiers peuples. Aussi, la tenue de ce colloque à l'UQÀM veut-elle souligner l'importance de cette grande institution universitaire du Québec.

Ce colloque n'aurait pas été possible sans la collaboration financière de Patrimoine Canada qui nous a permis, d'une part, la prise des notes sténographiques des présentations des différentes conférences et, d'autre part, d'assumer les frais afférents à sa tenue. Qu'il me soit également permis de souligner la collaboration exceptionnelle du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), qui nous a gracieusement offert de mettre en ligne ce dossier sur ce colloque. Les conférences y seront présentées dans leur intégralité et seront accessibles sur eBook. En outre, nous pourrons y trouver la jurisprudence de même que la doctrine se rapportant aux divers thèmes abordés au cours de ce colloque. Notons que l'édition papier du recueil de la conférence sera disponible auprès des Éditions Yvon Blais.

Je tiens, en terminant, à remercier bien sincèrement nos conférencières et conférenciers d'avoir si aimablement acquiescé à notre demande de participer à ce colloque. Un merci également à nos présidents de séances pour leur soutien. Enfin, mon appréciation au Barreau du Québec qui a toujours su être un partenaire exceptionnel lors des divers colloques tenus au cours des ans.

En espérant que vous apprécierez ce colloque mettant à l'honneur ces importants anniversaires. Merci.